

/BA  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 94-306 du 23 Septembre 1994

Chargeant Monsieur Antoine Alabi  
GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de  
la Sécurité et de l'Administration  
Territoriale de l'intérim de Monsieur  
Robert M. DOSSOU, Ministre des Af-  
faires Etrangères et de la Coopéra-  
tion pour compter du 18 Septembre  
1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 18 Septembre 1994, Monsieur Antoine Alabi GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Robert M. DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Septembre 1994

Pour le Président de la République, le  
Ministre d'Etat à la Présidence de la Répu-  
blique, chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MAEC-MISAT 4 SGG 4 AUTRES  
MINISTERES 19 DEPARTEMENT 6JORB 1.-